

1) L'ENSEMBLE DU DISPOSITIF ACADÉMIQUE

- Avril 2016 : à l'occasion des réunions des personnels d'encadrement, sensibilisation des chefs d'établissement sur le droit au maintien en formation dans l'établissement d'origine
- Septembre 2016 : transmission aux lycées d'un guide des équipes pédagogiques les invitant à adapter les modalités de prise en charge des élèves doublant en terminale
- Novembre 2016 : audit de 8 lycées (LEGT, LP ou SEP), questionnement des équipes de direction, des équipes pédagogiques et des élèves. Définition d'action à conduire pour favoriser le maintien en formation et pour accompagner la persévérance et l'apprentissage
- Début avril 2017 - réunion des chefs d'établissement, des DDFPT et des inspecteurs, organisée par le SAIO et la DAP, présentation détaillée des actions à conduire avant l'examen, à conduire avant la rentrée et pour prévoir les conditions et les modalités de repréparation de l'examen (à partir des conclusions des audits) :
 - Communications sur les nouveaux droits
 - Accompagnement des élèves fragiles avant l'examen (repérage, renforcement du projet)
 - Accompagnement des élèves qui échoueront à l'examen jusqu'à leur retour au lycée
 - Anticipation de la capacité d'accueillir (solutions à travailler)
 - Élaboration de nouvelles modalités d'enseignement (cas particuliers, dont les PFMP)
 - Tutorat des élèves (fonctions et spécificités)
- Semaine de la persévérance scolaire : focus
- Avril 2017 : désignation d'un chargé de mission pour l'académie (par ailleurs chef du projet microlycée)
- Avril 2017 : Accord de moyens sup pour quelques établissements accueillant des CSP défavorisées. Réunion des 18 établissements ayant obtenu des moyens supplémentaires pour explorer collectivement des pistes innovantes pour utiliser ces moyens.
- 4 mai 2017 – réunion des personnels d'encadrement : retour sur les objectifs et le processus mis en place dans l'académie
- Début mai 2017 : communication formelle d'objectifs par établissement (ré-ajustables en fonction des résultats à l'examen)
- Juin 2017 : formation d'au moins 1 référent-tuteur par lycée
- Septembre 2017 : Mise en chantier d'une production de ressources spécifiques (16 disciplines, générales, technologiques et professionnelles engagées cette année). Exercices courts mutualisés dont l'objectif est le réengagement des élèves autour de tâches réalistes.
- Novembre-décembre 2017 : formation de 177 tuteurs issus de 26 lycées (demande du chef d'établissement) spécifiquement pour exercer la mission auprès d'élèves repréparant le baccalauréat (230 avec tous les référents-tuteurs). Une seconde demi-journée sera mise en place au deuxième trimestre.
- Décembre 2017 : suivi des 18 lycées accueillant des élèves de CSP défavorisées qui ont bénéficié de moyens supplémentaires (10 ETP au total). Analyse des questionnaires complétés avec les chefs d'établissement. Conclusions : voir note

RÉSULTATS : 75% DES ÉLÈVES MAINTENUS DANS LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, 44,2% DANS LA VOIE PRO.

2) FOCUS SUR LE GUIDE ACADÉMIQUE DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Présentation de principes généraux sur l'accueil, l'accompagnement, la personnalisation de la scolarité, l'assiduité, la charge de travail, le calendrier de l'année, les modalités d'enseignement mobilisables avec des exemples dans les disciplines (dont le PFMP).

Individualisation des enseignements en fonction des notes conservées, du projet post-bac, de la capacité à être au lycée, des compétences de l'élève, des opportunités...

Le tutorat : uniquement la dimension organisationnelle, la dimension pédagogique a été développée par les formations.

Le guide sera actualisé à partir des conclusions des suivis des lycées.

3) LES RESSOURCES SPÉCIFIQUES MISES À DISPOSITION DES ÉQUIPES

- - Travail sur un cahier des charges commun
- - Réconcilier les élèves avec les disciplines
- - Apporter une aide aux équipes pédagogiques
- - Engager une dynamique de productions et de mutualisation. Diversification/différenciation

4) LES DIFFICULTÉS ET LES FREINS IDENTIFIÉS

- Les conceptions et représentations existantes, les pratiques installées (approche quantitative : plus on enseigne, plus on apprend)
- Les résistances des disciplines
- L'absence de souhait d'accueillir des élèves qui ont pu être perturbateurs (pas de prise en compte de leur point de vue)
- Les chefs d'établissement (indifférence, condition essentielle pour qu'une équipe engagée puisse exercer sa mission)
- L'accompagnement des équipes engagées : peu de chefs d'établissement volontaires, difficultés à apporter les réponses, difficultés à disposer des ressources humaines
- Crainte de la surcharge de travail